Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

http://fcpecollege.portet.free.fr
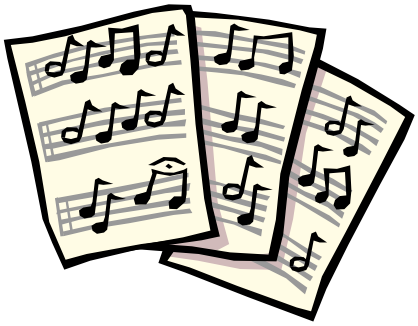
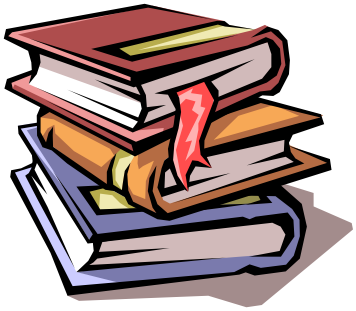

MODE D'EMPLOI
POUR LA RENTREE EN 6ème

COLLÈGE JULES VALLÈS
Portet sur Garonne

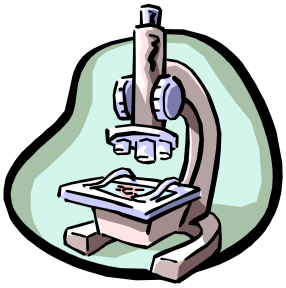

RENTREE 2011-2012

PARENTS D'ÉLÈVES DE 6ÈME

L'entrée en Sixième marque un changement important dans la scolarité de votre enfant.

Après cinq années passées à l'école élémentaire, voici votre enfant au collège pour quatre ans.

Afin de vous aider, les membres de la FCPE du Collège Jules Vallès ont rassemblé des informations dans ce document pour faciliter cette nouvelle étape de la scolarité de votre enfant.

L'organisation de l'établissement, de la cantine, des transports, des cours est nouveau mais ne devrait pas dérouter les enfants et les parents, si vous prenez connaissance de leur fonctionnement.

SOMMAIRE

LE COLLÈGE ET SON ORGANISATION 4

FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE 5

CLASSES ET OPTIONS proposées 7

CARNET DE CORRESPONDANCE 7

LE C.D.I. 8

L'ASSOCIATION SPORTIVE 8

LE FOYER SOCIO EDUCATIF 9

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) 9

SOUTIEN AUX ÉLÈVES 9

LE RESTAURANT SCOLAIRE 10

LA GRATUITE TOTALE OU PARTIELLE DE 10

LA CANTINE 10

L'ASSURANCE SCOLAIRE 11

LES FONDS SOCIAUX COLLÈGIEN 11

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) 11

TRANSPORTS SCOLAIRES 12

POIDS DES CARTABLES 13

LES PARENTS ET LA VIE DU COLLÈGE 14

PRÉSENTATION DE LA F.C.P.E. 16

QUELQUES REUSSITES DU COLLEGE 17

LE COLLÈGE ET SON ORGANISATION

Qui allez-vous rencontrer au collège ?

Le Collège fonctionne sous la responsabilité de **M. le PRINCIPAL**.

Il est assisté dans ses fonctions par M**. le PRINCIPAL ADJOINT**.

La **CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION (CPE)** est responsable de la Vie Scolaire. Sa fonction au sein de l'établissement est très importante.
Votre enfant sera en contact avec elle et son équipe pour :

- Les demandes d'informations administratives,
- Les activités périscolaires,
- Les absences et retards,
- La Sécurité et les problèmes de la vie quotidienne au collège.

L'INTENDANT(E) et son secrétariat assure la gestion du collège : demi-pension, travaux d'entretien, paiement pour les voyages organisés par le collège. …

La CONSEILLÉRE d'ORIENTATION est à la disposition des élèves et leurs parents sur rendez-vous. Se renseigner auprès de la Vie Scolaire ou du professeur principal.

Les PERSONNELS DE SANTE OU SOCIAUX (médecin scolaire du secteur, assistante sociale, infirmière) peuvent aussi vous aider en cas de difficultés personnelles ou familiales.

Le Professeur PRINCIPAL: au collège, **votre enfant aura plusieurs professeurs**. Afin de faire le lien entre tous et vous, l'un d'entre eux est désigné, dès la rentrée, pour être le PROFESSEUR PRINCIPAL de la classe où sera votre enfant.

Et pour finir, **les cuisiniers et le personnel de cuisine** ainsi que **les personnels d'entretien et d'accueil.**

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le professeur principal, en cas de difficultés ou d'interrogations de votre part.

FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

QUELQUES REPERES

1 – Bureau du Principal
2 – Bureau du Principal adjoint
3 – Bureau de l'Intendant
4 – Secrétariat
5 – Vie scolaire
6 – Bureau de la CPE
7 – Salle d'études
8 – Salle Paul Eluard (amphi)
9 – CDI
10 – Salle des professeurs
11 – Salle du conseil
12 – Cantine
13 – Toilettes
14 – Boîte à lettres FCPE

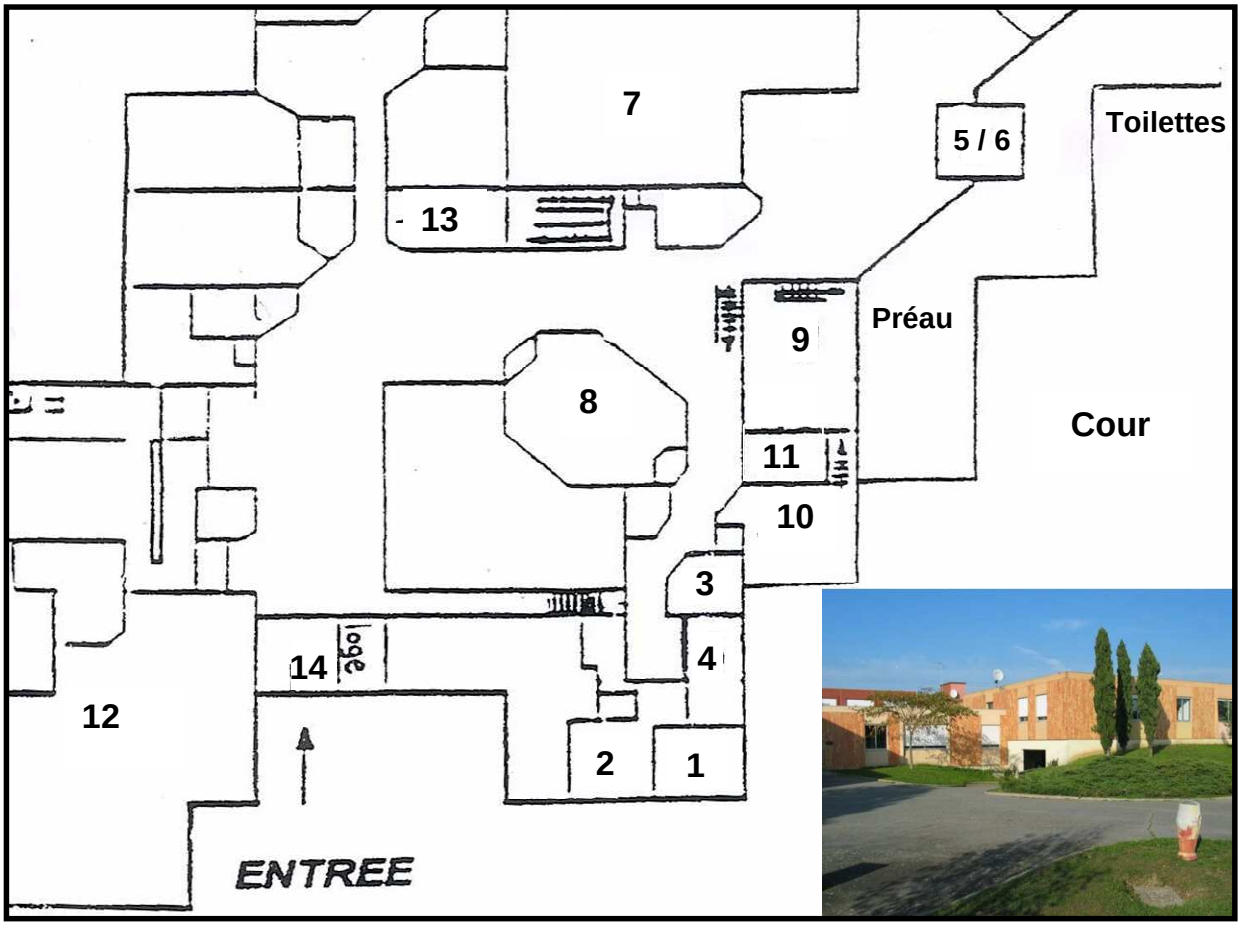

REGLEMENT INTERIEUR

Vous trouverez le RÉGLEMENT INTÉRIEUR du collège dans le carnet de Correspondance de votre enfant, que vous et votre enfant devrez lire et signer dés la rentrée.

HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu du **:**

- **LUNDI au VENDREDI de 7h55 à 17 heures**
- **MERCREDI MATIN de 7h55 à 12 heures.**

L'emploi du temps de votre enfant lui est communiqué en début d'année scolaire. Vous le trouverez notamment au dos de son carnet de correspondance.

DANS TOUS LES CAS LA SORTIE ENTRE LES COURS EST INTERDITE.

AUTORISATION DE SORTIE

IMPORTANT : En début d'année scolaire, vous aurez à remplir un formulaire pour l'autorisation de sortie de votre enfant.

Cas n°1 : est autorisé(e) à entrer à la 1ère de cours de la matinée et à sortir après la dernière heure de cours de l'après-midi inscrite dans l'emploi du temps.
Les externes sont aussi autorisé(e)s à sortir après la dernière heure de cours de la matinée et à entrer à la 1ère heure de cours de l'après midi de l'emploi du temps.
Cas n°2 : en cas d'absence imprévue d'un professeur, est autorisé(e) à entrer à la 1ère heure de cours effective de la matinée et à sortir après la dernière heure de cours effective de l'après-midi.
Les externes sont aussi autorisé(e)s à sortir après la dernière heure de cours effective de la matinée et à entrer à la 1ère de cours effective de l'après midi.
Cas n°3 : n'est pas autorisé(e). Doit être présent au collège de 7h55h à 17h.

Un élève demi-pensionnaire ne peut-être autorisé à sortir du collège avant 14h.

ATTENTION : DANS CE CAS, SI VOTRE ENFANT EST SORTI DU COLLÈGE, IL N'EST PLUS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.

CLASSES ET OPTIONS proposées

6éme **5 classes**

Options : Bi-langues anglais-allemand, section sportive[1] (natation ou danse).
LV1 (langue vivante 1) : anglais.

5éme **6 classes**

Options : Bi-langues anglais-allemand, section sportive (natation ou danse ou pelote, basque), latin.
LV1 (langue vivante 1) : anglais.

4éme **4 classes**

Options : section sportive (Pelote basque), latin, section européenne (anglais ou allemand)
LV1 (langue vivante 1) : anglais.
LV2 (langue vivante 2) : allemand ou espagnol.

3éme **5 classes**

Options : latin ou grec, section européenne (anglais ou allemand), DP3
LV1 (langue vivante 1) : anglais.
LV2 (langue vivante 2) : allemand ou espagnol.

UNSS (Union National du Sport Scolaire - voir page 8 pour le détail)
En début d'année, les enfants ont la possibilité de s'inscrire à l'une des activités sportives suivantes : badminton, danse, pelote basque, basket, natation/water polo…)

CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sert de liaison entre le collège et la famille. Il est utilisé pour :

- Prendre rendez-vous avec les professeurs,
- Signaler les sorties exceptionnelles,
- Vous informer des réunions, des papiers communiqués….
- Signaler les absences, les retards de l'enfant, les avertissements…
- Correspondre avec les professeurs
- Les notes obtenues lors des devoirs communs ou interrogations orales (ou surprises) doivent être portées dans le carnet par l'élève.

→ Nous vous invitons à le consulter régulièrement

[1] L'entrée en section sportive est subordonnée à une visite médicale complète.

LE C.D.I.

Le C.D.I., Centre de Documentation et d'Information, est ouvert à tous les élèves qui souhaitent lire ou effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'ouvrages ou de documents. Il est animé par une documentaliste qui travaille en collaboration avec l'équipe enseignante.

Des postes informatiques sont à disposition des élèves pour effectuer des recherches pour des travaux scolaires ou passer les items du B2II (Brevet Informatique et Internet) ou faire des recherches pour leur orientation.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'inscription à l'Association Sportive ou **UNSS** se fait en septembre à une date déterminée par le collège. Cette information se fait par voie d'affichage à côté de la Vie Scolaire.

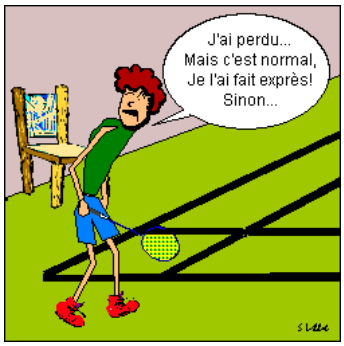

Votre enfant, en dehors des heures d'éducation physique obligatoire, a la possibilité de pratiquer, le mercredi après-midi ou bien entre 13 h et 14 h, un sport de son choix avec les professeurs d'EPS du collège: badminton, basket, danse, natation/water polo, ou pelote basque.

En s'inscrivant à l'association, l'enfant prendra part:

- Aux entraînements hebdomadaires,
- Aux compétitions qui se déroulent pendant l'année, qui opposent différents établissements scolaires du département, de l'Académie ou le cas échéant au niveau national.

La licence (payante environ 20 Euros pour l'année) est obligatoire pour pratiquer les sports proposés par l'UNSS (prévoir également des photos d'identité et un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport choisi, délivré par votre médecin).

LE FOYER SOCIO EDUCATIF

Il permet aux élèves de participer aux activités culturelles et sportives dans le cadre de l'établissement entre 13h et 14h. Il vous sera présenté lors de la réunion de rentrée. En 2010-2011, le FSE a proposé différentes activités culturelles ou sportives à une soixantaine d'élèves :

- **Atelier théâtre : 10 élèves**
- **Atelier Vannerie : 8 élèves**
- **Chorale**
- **Danse : 20 élèves**
- **Atelier lecture/écriture : 8 élèves**
- **Atelier court-métrage : 11 élèves**
- **Club solidarité**

Toutes les activités sont dispensées en général entre 12h et 14h et sont organisées en fonction des demandes et des moyens à disposition (**un courrier vous sera adressé en début d'année dans ce sens**).

Une participation financière de 5 Euros, pour l'adhésion au FSE (non obligatoire), est demandée aux familles. Grâce à cette participation, le Foyer peut notamment subventionner une partie des frais des voyages scolaires pour les adhérents.
Les activités du Foyer sont animées par des professeurs, des parents d'élèves, voire des intervenants extérieurs ponctuellement. Les parents, qui le souhaitent, peuvent s'investir dans l'animation d'activités.

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Mise en place d'aide à la scolarité (**aide aux devoirs**…) selon votre lieu de domicile par la Mairie de la commune où vous résidez.
Vous pouvez également prendre contact avec l'Assistante Sociale du Collège pour avoir des renseignements.

SOUTIEN AUX ÉLÈVES

Les **ATP (Accompagnements au Travail Personnel)** sont obligatoires en 6ème. Ils sont dispensés aux élèves 1 heure par semaine pour leur enseigner une approche méthodologique du travail. Ils comprendront un volet sur l'utilisation du classeur-trieur.
En 6ème, en début d'année, des **groupes de soutien**, au cas par cas (évalué par les professeurs), sont mis en place (jusqu'à 2 heures par semaine).
Pour les autres niveaux, d'autres **dispositifs de soutien** sont dispensés selon les besoins et les moyens à disposition.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Deux forfaits sont en vigueur dans l'établissement :

- un forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- un forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

C'est un self-service qui fonctionne par roulement pour faciliter l'accès aux élèves qui reprennent les cours à 13h. Le service débute à 11h45 et se termine à 13h30. Les repas sont élaborés sur place par des professionnels.

Les élèves qui fréquentent l'UNSS le mercredi après-midi peuvent aussi prendre leur repas au collège ce jour-là. Tous les ½ pensionnaires du mercredi doivent le signaler en début d'année.

Exceptionnellement pour un externe, si l'enfant participe au FSE ou à l'UNSS, des tickets de cantine peuvent lui être délivrés à la Vie Scolaire, il suffit de prévenir la veille.

Le contrôle de l'accès à la demi-pension se fait par 2 systèmes d'identification :

- Reconnaissance par morphologie de la main et un code d'accès personnel, ou
- Carte de cantine classique (portant le nom et la photo de votre enfant).

Si vous n'acceptez pas l'identification par la forme de la main, une carte de cantine sera donnée à votre enfant.

LA GRATUITE TOTALE OU PARTIELLE DE LA CANTINE

Mis en place à la rentrée 1997 par le conseil général de la Haute-Garonne, il permet la prise en charge (partielle ou totale) du coût de la demi-pension durant l'année scolaire pour les enfants des familles dont les revenus sont inférieurs à des plafonds fixés.
Pour en bénéficier, les familles doivent retirer un dossier à l'administration du collège dès la rentrée.
Des informations seront communiquées aux familles par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

L’ASSURANCE SCOLAIRE

Dans le cadre des activités proposées par l’établissement, notamment les sorties, les voyages collectifs, les séjours linguistiques, l’assurance est obligatoire tant pour les dommages dont l’enfant serait l’auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu’il pourrait subir (individuelle accidents).
L’attestation d’assurance doit couvrir la totalité de l’année scolaire (attention aux attestations qui s’arrêtent à la fin de l’année civile).

Les familles ont libre choix de l’organisme assureur.

LES FONDS SOCIAUX COLLÈGIEN

Le fonds social existe dans le Collège. Il permet d’attribuer une aide financière exceptionnelle aux familles pour faire face à une situation difficile passagère (et d’ordre matériel ou financier y compris pour la cantine).
Il ne faut pas hésiter à contacter l’Assistante Sociale. Celle-ci instruit le dossier.
Si ce dernier est recevable, alors la commission, à laquelle participent les parents d’élèves élus, l’examine de manière anonyme et la réponse vous est transmise par courrier rapidement.

PAI (Projet d’Accueil Individualisé)

*« Le **Projet d'Accueil Individualisé** permet de favoriser l’accueil et l’intégration des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période pendant le temps scolaire. Ces élèves doivent être considérés de la même manière que ses camarades en bonne santé. »*
Ils concernent notamment les enfants atteints de dyslexie.

On constate parfois que la procédure de mise en place de PAI prend plusieurs mois ce qui est très dommageable pour les élèves concernés. Donc, nous vous recommandons (si besoin) de demander, au plus tôt, la mise en place du PAI:

- Par une information communiquée dans le dossier d’inscription en 6ème (par une lettre adressée à M. Le Principal) afin de démarrer le protocole de mise en place du PAI dés l’entrée en 6ème,
- Par une demande dés la rentrée ou dés l’identification du besoin de PAI.

Si votre enfant est susceptible d’être concerné par un PAI au collège, parlez-en avec son enseignant en fin de CM2 afin de mentionner ce point dans son dossier d’inscription ou avec son professeur principal dés la rentrée scolaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Ils sont gratuits et financés par le Conseil Général pour les trajets entre le collège et le domicile habituel de l'enfant. Lors de l'inscription de votre enfant au collège, un imprimé vous sera remis. Pensez à respecter les délais afin que votre enfant puisse bénéficier des transports gratuits dès la rentrée : le dépôt des dossiers se fait en général au plus tard début juillet.

Selon votre lieu d'habitation, le transport scolaire sera assuré par:

- Des bus affrétés par le Conseil Général (un le matin pour une arrivée au collège avant 7h55 et un le soir avec un départ du collège après 17h),
- TISSEO, dans ce cas votre enfant pourra choisir son horaire (sur la ligne et le trajet qui lui ont été affectés et ceci pour une aller-retour par jour uniquement les jours de classe).

Vous recevrez le titre de transport par courrier à votre domicile.

<u>ATTENTION</u> : En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte peut vous être délivrée. Le coût du renouvellement de la carte est fonction du trimestre.

LES ÉLÈVES DOIVENT OBLIGATOIREMENT PRÉSENTER OU VALIDER (pour les Transports assurés par TISSEO) LEUR TITRE DE TRANSPORT À LA MONTÉE DANS LE BUS OU LORS DE CONTROLES INOPINES.
EN L'ABSENCE DE TITRE DE TRANSPORT, LA MONTÉE DANS LE BUS POURRAIT LEUR ÊTRE REFUSÉE ET/OU UNE CONTRAVENTION POURRAIT LEUR ETRE INFLIGEE.

Des sanctions peuvent être prises (exclusions temporaires) à l'initiative du Conseil Général à l'encontre des élèves dont le comportement pourrait nuire à la bonne marche et à la sécurité de ce service (chahut, insultes, dégradations…).

POIDS DES CARTABLES

Depuis la rentrée 2010-2011, la plupart des cahiers ont été remplacés par un classeur-trieur. Les cours pris en classe sur feuille volante et les photocopies distribuées sont rangés dans la partie correspondant à la matière. A la maison, les cours sont rangés dans des classeurs, un par matière.

Le poids de cartables, devenu problème de santé publique, est au cœur des préoccupations des acteurs du collège et des parents. Pour cela, de nombreuses actions sont suivies afin de limiter au mieux le poids des cartables d'une part et leur transport d'autre part, avec les moyens à disposition :

- Afin que les élèves ne portent pas leur cartable toute la journée, des casiers (fermés avec un cadenas, un casier pour 2 élèves) seront à leur disposition,
- Une salle de classe unique est attribuée aux élèves de 6ème. De ce fait, ils n'ont pas à changer de salle, tout au long de la journée, excepté pour quelques cours tels que technologie, musique, sciences et EPS,
- **La FCPE continue d'œuvrer pour généraliser l'utilisation d'un livre pour deux en cours. Cela évite que chaque élève transporte la totalité de ses nécessaires chaque jour.**

LES PARENTS ET LA VIE DU COLLÈGE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des représentants des Parents d'Élèves se déroule en début d'année scolaire dans chaque établissement scolaire. La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves ou FCPE présente des candidats aux postes de membres du Conseil d'Administration du collège de votre enfant.
La liste FCPE est établie lors de l'Assemblée Générale qui se déroule en septembre. Une information vous sera communiquée par courrier dans le carnet de correspondance de votre enfant.

Le CA se compose de 24 membres élus ainsi répartis :

- 4 représentants de l'Administration du Collège,
- 4 représentants des Collectivités locales et territoriales,
- 8 représentants du Personnel du collège dont sept professeurs,
- 6 représentants des Parents d'Élèves,
- 2 représentants des Élèves élus.

Le CA (qui est un lieu de décision) se réunit environ tous les 2 mois pour :

- Débattre sur différents sujets concernant la vie de l'établissement, son projet et des améliorations à apporter pour le bien-être des enfants,
- Voter les budgets, les conventions, les sorties scolaires, les dotations horaires, les options...

LA COMMISSION PERMANENTE

Elle est composée d'une partie des membres élus du Conseil d'Administration.
Elle prépare le Conseil d'Administration. Elle est composée par :

- Le Principal
- Le Principal adjoint
- Les Élus des personnels administratifs
- Les Représentants des professeurs, des élèves et des parents élus
- Un représentant de la Commune

Les parents élus siègent également dans toutes les commissions : « Réflexion sur l'amélioration de la vie au collège », Hygiène et sécurité, Education à la santé et à la citoyenneté, Fonds social et Discipline.

LE CONSEIL DE CLASSE

Il se réunit une fois par trimestre sous la présidence du principal ou du principal adjoint et du professeur principal de la classe.
Il a pour mission d'examiner:

- Les comportements et les résultats scolaires de chaque élève,
- Les propositions d'orientation ou de redoublement élaborées par l'équipe pédagogique.

Il est composé par :

- Le Principal ou Le Principal Adjoint
- Les professeurs de la classe
- Deux délégués d'élèves élus en septembre
- La Conseillère d'Éducation
- La Conseillère d'Orientation
- L'Assistante Sociale
- Deux délégués de Parents (toute association de parents d'élèves confondue)

Quelques jours avant le Conseil de Classe, les délégués de parents FCPE diffusent des questionnaires afin de mieux appréhender les problèmes, les difficultés d'adaptation ou autres de votre enfant et mieux le défendre.
Un compte-rendu du conseil de classe vous est remis avec le bulletin scolaire que vous recevez à votre domicile.

REMARQUE : Le Délégué de Parents joue un rôle important, il représente l'ensemble des parents de la classe.
Vous pouvez vous adressez à lui pour certains problèmes concernant votre enfant.

Pour être délégué de Parents, contactez-nous ou participez à la Réunion d'Information de rentrée.

Des responsables bénévoles répondront aux questions que vous vous posez.

Pour nous contacter : fcpecollege.portet@gmail.com
ou Olivier Amram (Président) au 06.64.84.68.58

Pour vous informer sur la vie du collège de votre enfant ou sur la fédération de parents d'élèves, consulter le site :

http://fcpecollege.portet.free.fr/

PRÉSENTATION DE LA F.C.P.E.

LA FCPE ou Fédération de Parents d'Élèves est:

- **La première Association de Parents d'Élèves au niveau national ou départemental**
- La première Association représentative aux élections annuelles dans les établissements scolaires lycées, collèges, primaires et maternelles.
- Héritière des conseils de Vigilance, elle est créée le 26 mars 1947.

Le 28 avril 1947 est créé la FCPE de la Haute-Garonne qui compte 5000 adhérents.
→ Reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1951, la FCPE déclare lier étroitement la Défense de l'École Laïque et la Réforme Scolaire.

Au plan national, la FCPE représente les parents lors des discussions avec le Ministère de l'éducation nationale et siège dans de très nombreuses associations nationales liées à l'éducation.
Au plan régional et départemental, la FCPE 31 (100 avenue F. Estève 31000 Toulouse Tél.: 05 34 40 57 70) est présente lors des démarches avec les pouvoirs publics (Préfet, Inspecteur d'Académie, Élus…). Ses représentants siègent dans les commissions départementales : bourses, transports, appels, affectations.

La FCPE du collège Jules Vallès de Portet-sur-Garonne est présente dans le collège depuis son ouverture. Les parents FCPE sont des parents bénévoles au service des parents et des élèves.
Regroupés au sein d'un Conseil Local, ils sont présents aux Conseils de Classe, au Conseil d'Administration et les différentes commissions du Collège.

Rejoignez-nous, tous les parents ont un rôle à jouer et sont les bienvenus.

Pour l'année 2010/2011, les membres du bureau de la FCPE du collège Jules Vallès de Portet sur Garonne sont : Olivier Amram (Président), Mathieu Taupiac (Président-adjoint), Sabine Caillault (Trésorier et administrateur du site), Hervé Dillenbourg (Secrétaire), Jérôme Pagès (Secrétaire adjoint).

Les parents membres du **conseil d'administration** sont :
Olivier Amram, Hervé Dillenbourg, Jérôme Pagès, Gilles Vanhove, Marianne Sourd, Sabine Caillault, Mathieu Taupiac, Hassan El Belkaoui.

Les prochaines élections du bureau du conseil local seront en septembre 2011 et du conseil d'administration en octobre 2011. Des informations précises vous seront diffusées à la rentrée par l'intermédiaire de vos enfants.

QUELQUES REUSSITES DU COLLEGE

Fierté de tous les élèves

ACADEMIQUES

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

2009-2010 : Concours "Prix de la Jeune Poésie" ouvert aux classes de 6° et 5°. Les 3 premiers prix ont été remportés par les élèves du collège + un prix d'encouragement.
2008-2009 : Concours ouvert aux classes de 6e (thème l'amitié) - Le collège Jules Vallès est classé 1er et 2e au niveau départemental.
2007-2008 : 1er prix (classe de 4e) au niveau européen devant des établissements scolaires finlandais et d'une dizaine de pays européens.

NATIONALES

Concours National de la Résistance

2009-2010 : Toutes les classes de 3° ont participé. Deux élèves ont été lauréates, récompensées par des voyages sur un lieu de mémoire.
2008-2009 : Toutes les classes de 3° ont participé.
2007-2008 : Le collège Jules Vallès est 1er en Haute-Garonne pour la moyenne des productions des élèves présents (=16/20).

Concours mathématiques Kangourou

2009-2010 : 35 élèves des classes de 6° ont participé et 10 ont obtenu un prix sur plus de 78.000 participants.
2008-2009 : 64 élèves des classes de 6°, 1 élève classé 210e, 1 autre classé 408e sur un total de 78 260 participants.

SPORTIVES

Plusieurs récompenses ont encore été décernées cette année en équipe ou en individuel dans différentes catégories et disciplines

Danse : 39 élèves inscrits

Championnat interdépartemental à Bagnère le 23 février 2011
Championnat d'Académie à Saint Orens le 23 mars 2011
Festival Acadanse à Cahors le 20-21 avril 2001

Badminton : 16 élèves inscrits

Championnat du district sud de la Haute Garonne

Pelote Basque : 30 élèves inscrits

Championnat d'Académie à Tarbes le 06 avril 2011
Championnat Coupe de France Pilote à Seignosses le 25 mai 2011

Natation : 35 élèves inscrits

Championnat niveau départemental et académique en Natation et Water Polo

« J’ai touché la vie
de mes doigts pleins d’encre »

Jules Vallès
1832-1885

ÉCRIVAIN ET JOURNALISTE FRANCAIS, POLÉMISTE SANS CONCESSION, Jules Vallès DIRIGE LE JOURNAL “LE CRI DU PEUPLE » Où IL DÉFEND LA COMMUNE.

SA TRILOGIE ROMANESQUE COMPREND :

L’ENFANT, LE BACHELIER, L’INSURGÉ